

Le journal

RÉDIGÉ PAR LE SYDED DU LOT (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Décembre 1999
Biannuel N°2



du tri



Avec vous, le Lot gagne le pari du recyclage des déchets !

La collecte sélective des déchets ménagers recyclables a été instaurée dans plus de 270 communes du Lot. C'est le choix des élus locaux du département pour répondre aux nouvelles exigences de la loi, afin de traiter les déchets dans le respect de l'environnement.

La collecte sélective implique des moyens matériels et humains supplémentaires. Des bacs verts ont été disposés à côté de ceux existants. Sur les zones urbaines, des sacs transparents ou des caissettes ont été fournis à chaque foyer. Des tournées spécifiques sont effectuées pour leur collecte, suivies d'un acheminement vers le centre de tri. Toute cette nouvelle organisation concourt au bon fonctionnement de ce service.

Mais la clé de la réussite de cette démarche d'intérêt général se trouve entre vos mains. Le succès de la collecte sélective dépend essentiellement de la participation de chacun d'entre vous. A travers le geste de tri effectué chez vous tous les jours, vous collaborez à cette entreprise collective en faveur de l'environnement. De la qualité de votre tri et de votre assiduité dépendent aussi l'efficacité du dispositif et son coût.

Les résultats constatés sur vos communes montrent que votre implication est forte : pour la plupart d'entre vous, ce changement de comportement a été intégré sans difficulté. Ceci s'explique, sans doute, par la prise de conscience générale des problèmes liés à l'élimination des déchets et à leurs conséquences directes sur l'environnement. Tout le monde a compris que leur mise en décharge est vouée à la disparition et qu'une autre gestion orientée vers la valorisation doit être adoptée progressivement, pour chaque catégorie de déchets. La collecte sélective pour le recyclage en est une étape importante. Je remercie les nombreux lotois qui, par leur attitude civique et responsable, permettent au département du Lot d'occuper une place de leader en matière de prise en charge et gestion de ses déchets !

Cette réussite doit être confortée dans la durée, le tri à domicile doit devenir pour tous un geste naturel !

Gérard Miquel
Président du SYDED

Le deuxième centre de tri du Lot

Comme prévu, pour faire face aux importants afflux de déchets recyclables provenant des foyers lotois et mieux les répartir sur le territoire du département, le SY.D.E.D. construira un nouveau Centre de tri, d'une capacité de 5000 tonnes/an, à Saint Jean Lagineste (près de Saint Céré). L'enquête publique s'étant soldée par un avis favorable, les travaux devraient débuter avant la fin de l'année. Son ouverture est prévue vers le milieu de l'an 2000.

Les déchetteries

A l'heure actuelle, il existe sur le Lot 4 déchetteries : à Cahors, à Catus, à Glanes et à Montcuq. Se débarrasser, dans de bonnes conditions, d'un déchet encombrant (frigo, cuisinière, meubles, matelas...) ou d'un déchet dangereux (pots de peinture, solvants, batteries...) est un vrai problème pour de nombreux habitants du département. Selon une étude interne du SY.D.E.D., pour assurer un service de proximité efficace, il faudrait prévoir en moyenne, 1 déchetterie par canton. Ces équipements, indispensables et complémentaires à la collecte sélective, seront réalisés le plus rapidement possible. C'est la condition préalable à la fermeture des nombreuses décharges qui défigurent encore le département.

Dès le 1er janvier 2000, pour garantir à tous les lotois la même qualité de service au même coût, la gestion de l'ensemble des déchetteries sera assurée par le SY.D.E.D.

La collecte du verre

A la demande de nombreuses collectivités, soucieuses d'améliorer la qualité de la collecte du verre sur leur territoire, le SY.D.E.D. a décidé de prendre cette compétence à partir du 1er janvier 2000 et d'effectuer cette prestation sur tout le département, par ses propres moyens humains et matériels. Cela devrait éviter le débordement des colonnes à verre et permettre une meilleure répartition des conteneurs sur des emplacements mieux adaptés aux usagers.



La palme du meilleur trieur 1999

Les résultats de l'année 1999 seront publiés dans le prochain numéro de ce journal. Mais dès à présent, il est possible de désigner le syndicat qui a apporté au Centre de tri de Catus les déchets les mieux triés par ses habitants, son taux d'erreurs étant inférieur à celui des autres syndicats.

Le gagnant est... le SMIRTOM de la Région de Figeac

Félicitations et encouragements aux habitants et aux élus des 50 communes que composent ce syndicat :

♣ **canton de Cajarc** : Cadrieu, Cajarc, Carayac, Gréalou, Larroque-Toirac, Marcihac/Célé, Montbrun, Puyjourdes, Sauliac/Célé, St. Jean de Laur, St. Sulpice

♣ **canton de Figeac** : Bédrier, Camburat, Cardaillac, Faycelles, Figeac, Fons, Fourmagnac, Lissac-et-Mouret, Planioles

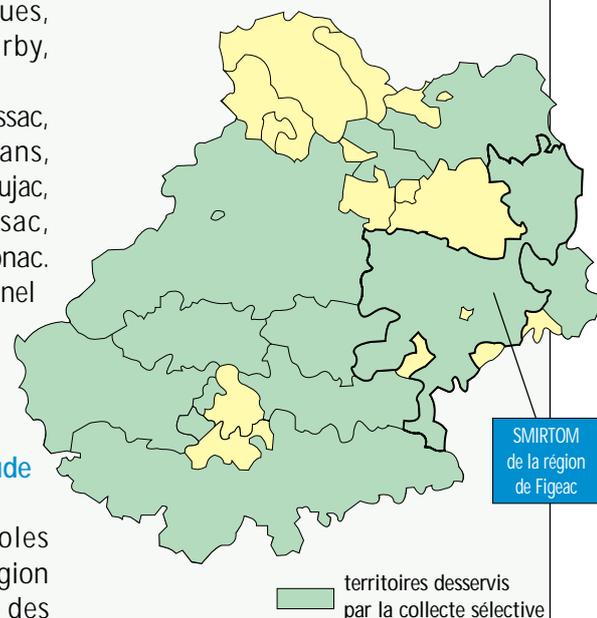
♣ **canton de Latronquière** : Bessonie Gorses, Labastide-du-Haut-Mont, Ladirat, Latronquière, Laresses, Montet-et-Bouyal, Predeignes, Sabadel-Latronquière, St. Cirgues, St. Hilaire, St. Médard-Nicourby, Senaillac-Latronquière

♣ **canton de Livernon** : Assier, Boussac, Brengues, Cambes, Corn, Durbans, Espagnac-St. Eulalie, Espédaillac, Flaujac, Grèzes, Isseps, Livernon, Quissac, Reilhac, Reyrevignes, St. Simon, Sonac. Félicitations également au personnel technique et administratif qui, par son implication, a certainement contribué à ce résultat.

Récompense : des voyages d'étude pour les écoles primaires.

Le SY.D.E.D. offrira aux écoles primaires du SMIRTOM de la Région de FIGEAC (classes CM1-CM2) des

voyages d'étude à la Verrerie d'Albi (recyclage du verre) ou à la SOPAVE de Decazeville (recyclage des films plastique).



Bien trier... c'est pas sorcier !

Le système de collecte sélective adopté par les communes du Lot est le plus simple : tous les déchets recyclables sont à déposer en mélange dans un seul et même conteneur : le bac vert ! Il n'est pas demandé aux habitants de faire la séparation entre les différentes matières. Cela serait trop contraignant !

Pour bien trier, il faut se limiter à ces 2 catégories bien distinctes (**emballages*** et **papiers**) et ne pas charger les bacs verts inutilement.

A proscrire notamment les déchets qui pourrissent, poussiéreux, végétaux.

Question test : Doit-on jeter un seau en plastique cassé dans le bac vert ?

Réponse : Non, car ce n'est pas un emballage ! De même pour les jouets en plastique, le mobilier de jardin etc.

* Les emballages peuvent être

- en carton (boîtes) ou de type « brique »,
- en plastique (bouteilles, flacons ou films),
- en métal (boîtes, canettes, bidons, aérosols)

Emballages et Papiers



Ils seront tous recyclés !



Le centre de tri

♣ Un travail de spécialistes

Dans le cadre de la collecte sélective, les habitants effectuent un tri préalable pour séparer ce qui est à recycler de ce qui ne l'est pas. Or, pour être recyclé, chacun de ces matériaux doit être séparé selon sa nature. Ces opérations de tri sont effectuées dans le centre de tri par un personnel spécialisé. Il est tenu de respecter des prescriptions techniques très précises, imposées par les filières de recyclage.

♣ Son rôle : préparer le recyclage

La première étape est la pesée des véhicules à l'entrée du centre de tri. Ensuite, leur chargement est déversé sur le sol du hall de vidage. Un premier contrôle visuel a lieu, puis les matériaux sont poussés vers un tapis roulant.

La phase suivante est manuelle. Des trieurs sont installés de part et d'autre du tapis. Chacun d'eux récupère un matériau précis (le carton, l'acier, l'alu, les briques, les 4 sortes de plastique, le papier) et le dépose dans un bac spécifique.

La séparation des différents matériaux selon leur nature est effectuée donc par des hommes et des femmes grâce auxquels ces matières vont « commencer » une nouvelle vie.

Alors, pensez à leurs conditions de travail et prenez soin de bien vider vos emballages à recycler (pas de produits dangereux, pas de verre, pas d'ordures ménagères).

Leur tâche sera facilitée et plus agréable.

Une fois trié, chaque matériau est compacté et conditionné sous forme de balles. En moyenne, 24 balles sortent chaque jour de la presse du Centre de tri de Catus. Cela facilite leur manipulation et leur transport jusqu'aux usines de recyclage. En moyenne, 3 camions semis remorque sont chargés chaque semaine au Centre de tri de Catus.



♣ Des emplois nouveaux

La collecte sélective est une activité nouvelle qui génère des emplois, pour la plupart localement.

Pour accomplir ces tâches de préparation du recyclage (tri, conditionnement, expédition de déchets ménagers recyclables), le SY.D.E.D. emploie actuellement 40 personnes sur le centre de Catus. Environ 10 d'entre elles seront transférées l'année prochaine sur le centre de St. Jean- Lagineste, qui nécessitera le recrutement de 15 à 20 agents supplémentaires.

D'autre part, pour la collecte spécifique des déchets recyclables, la plupart des syndicats ont été amenés à renforcer leur personnel existant. Adhérer à la collecte sélective, c'est éviter le gaspillage, améliorer notre cadre de vie, mais aussi développer l'économie locale.

Où vont nos déchets recyclables ?

Les emballages ménagers triés dans le Centre de tri de Catus, géré par le SY.D.E.D., bénéficient d'une garantie de reprise, prévue dans le contrat signé avec Eco-Emballages. Cet organisme a mis en place, au niveau national, des filières de recyclage bien déterminées pour chaque matière. Ainsi, les balles de carton, de briques, d'acier, d'aluminium, de plastiques prennent le chemin vers des unités de recyclage situées aux 4 coins de France.

Les papiers sont achetés par un repreneur local, l'entreprise Prevost de Lamagdelaine, qui les expédie vers différentes papeteries.

Matériau	Destination
Carton	Papeterie SOCAR à Aubazine (Corrèze)
Briques	Papeterie SAPB à Begles (Gironde)
Acier	Acierie SOLLAC à Fos sur Mer (Bouches du Rhône)
Aluminium	S.F.R.M. à Le Blanc Mesnil (Seine St Denis)
Plastique PVC	MYCRONYL à Beaucaire (Gard)
Plastique PET	MYCRONYL à Montereau (Seine et Marne)
Plastique PEHD	SOTEPLA à Neufchâteau (Vosges)
Films plastiques	SOPAVE à Viviez (Aveyron)

L'éducation à l'environnement

La mise en place de la collecte sélective des déchets à recycler constitue une bonne occasion pour sensibiliser les habitants aux problèmes liés à la gestion des déchets ménagers et à leurs conséquences sur l'environnement. C'est un des objectifs des réunions d'information organisées dans les communes. Mais pour aboutir à une vraie prise de conscience et un changement de comportement en profondeur et à long terme, il est d'autant plus utile d'intervenir auprès des jeunes.



3000 écoliers ont visité le Centre de tri de Catus

Cette année, une action particulière a été menée avec les écoles primaires (classes CM1-CM2) des communes qui ont mis en place la collecte sélective. Elles ont été invitées à effectuer cette visite, qui constitue un excellent moyen pédagogique d'information au sujet du recyclage des déchets et donc de la protection de l'environnement. Accueillies par la chargée de communication du SY.D.E.D., ils ont d'abord reçu les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement et le rôle de cet équipement dans la chaîne du recyclage. Ils ont ensuite traversé le pont bascule, parcouru le hall de stockage et la salle de tri. Le travail effectué ici par les agents de tri les a particulièrement intéressés. Pour finir, ils ont assisté à la fabrication d'une « balle » de carton ou plastique à l'aide de la presse et ont

passé en revue l'impressionnant stock de produits recyclables en attente d'être expédiés vers les unités de recyclage. Le transport des élèves a été pris en charge par les collectivités. Cette initiative sera poursuivie en 2000.

Les clubs des aînés

Le sujet du recyclage des déchets intéresse tout autant les moins jeunes. Comme preuve, les clubs de 3ème âge ou foyers ruraux qui se sont rendus au Centre de tri de Catus de leur propre initiative (Douelle, Saint Céré, Cardaillac, Anglars-Juillac, Mérignac-Lentour). Tous ont suivi avec beaucoup de curiosité le guide qui les a accompagnés pour leur fournir des explications et répondre à leurs questions.

Rappel

Pour visiter le Centre de tri de Catus, il faut contacter le SY.D.E.D. qui accueille gratuitement les groupes.



Renseignements : SY.D.E.D. 05 65 22 62 87

Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. - 45, rue Foch - 46000 Cahors

 PROGRAMME
ECO-EMBALLAGES